

RUSANGGANA Augustin

— RAPPORT

7 P

1800

— —

Pour classement
D.P.
ce 19/07/84
R.H.

FICHE DE TRANSMISSION

A: Monsieur le Ministre de de Algérie Tenness

Pour suite à donner * Rapport de mission

Pour approbation _____ effectuée à Ouagadougou

Pour signature _____ et Butare en date

Pourrions-nous en parler ? _____ de 28 Août 1984.

Comme convenu _____ C'est le rapport de

Suite à votre demande _____ la délégation que

Noter et retourner _____ vous avez présidée.

Pour information _____

A classer _____

Commentaires _____

3/9/84

Date : 6 31/08/1984 De : D.P.
R.H.

Rapport de mission effectuée en Préfectures
de GIKONGORO et BUTARE en date du 28/08/1984.

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez ci-après le rapport de mission effectuée par la délégation que vous avez présidée vous-même à la date ci-haut indiquée. Cette délégation comprenait en outre Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse et Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production relevant de cette Direction Générale

A GIKONGORO la mission visait deux objectifs primordiaux à savoir :

- La recherche des solutions rapides à apporter au problème de litige qui opposait depuis le 23 Février 1977 les paysans de Ngarulira et les responsables du C.F.J. Ngarulira (qui sera incessamment fusionné avec le C.F.J. de Ndago).
- L'évaluation des résultats de la politique du Ministère à suivre dans les C.F.J., politique basée sur le triple objectif : formation - production - suivi ou vulgarisation.

A BUTARE et plus précisément au Centre de Formation des jeunes de Rwabuye, il était question d'avoir une vue d'ensemble sur les problèmes liés à son fonctionnement afin que des solutions éventuelles puissent être envisagées.

Les paragraphes qui suivent retracent les éléments de votre intervention à propos du litige déjà évoqué; en même temps ils décrivent la situation générale de l'évaluation des résultats atteints par le C.F.J. Ndago dans le domaine de la Formation - Production - Vulgarisation à la suite des directives particulières que vous avez données à ce Centre depuis quelques mois.

1. Solution apportée au problème du boisement litigieux

Le Sous-Préfet de la Sous-Préfecture Munini, qui a activement participé à la recherche des solutions à ce problème, car connaissant le dossier vieux de 1977, a retracé toute l'évolution de cette affaire en vous soumettant l'identité de 3 paysans qui se sentaient jusqu'à ce jour lésés par le Centre étant donné qu'ils n'avaient pas reçu une indemnité d'expropriation pour la mise en valeur du fonds investi.

.../...

Je vous rappelle pour mémoire comment ce problème de litige s'est posé. Sur demande du Ministère de la Défense Nationale, le Conseil Communal (sans aucune compétence matérielle en cette matière selon les termes des autorités préfectorales) a procédé à la délimitation du domaine du Centre du S.C.J. Ngarulira en 1977. Trois parcelles de boisement d'Eucalyptus ont été incluses dans le domaine du Centre.

Etant saisi de cette affaire, le Sous-Préfet de Munini a demandé votre intervention rapide.

C'est pour répondre à son appel que vous vous êtes rendu sur les lieux pour trancher ce litige. Sur le terrain, la configuration des parcelles de boisement appartenant d'une part au Centre et d'autre part aux paysans (BYUMVA et BUCYANA) était telle qu'il était nécessaire de procéder à un échange des portions des parcelles respectives (du centre contre celle des paysans) afin que le boisement du Centre soit dans la mesure du possible d'un seul et même côté. Ce compromis a été accepté par les 2 paysans en présence des autorités communales de Mubuga et du Sous-Préfet.

Par ailleurs il a été précisé par vous-même qu'une partie du domaine a été concédée à la Commune, le Centre ne parvenant pas à mettre en valeur la totalité de son domaine. La limite du domaine appartenant au Centre a été déterminé en présence des mêmes autorités à cet effet.

Vous avez enfin promis au Bourgmestre de la Commune que les paysans pourront exploiter les parcelles à l'intérieur du domaine du Centre au cas où celui-ci n'arrivera pas à l'exploiter en totalité mais que ces mêmes exploitants seront tenus à les céder au Centre en cas de besoin après la récolte.

Pour terminer avec cette affaire de litige au sujet des expropriations, vous avez autorisé les responsables du Centre à adopter la même procédure d'échange de portion de parcelles de boisement pour le 3e paysan qui était alors absent sur le terrain.

Pour ce qui est de la réunion que vous avez présidée à l'intention des responsables aussi bien du C.F.J. Ndago que ceux du Centre de Ngarulira appelé à être fusionné avec le premier, les lignes ci-dessous donnent la situation générale du fonctionnement du Centre de Ndago ainsi que les actions qui devront se dégager prochainement des directives que vous avez données à ce Centre. Avant que vous ayez ouvert les débats de cette petite mais importante réunion, vous avez déploré le fait que le Centre n'a pas exploité les dernières directives données au cours du mois d'Avril de l'année en cours.

C'est ainsi que le Centre devrait redoubler d'effort particulièrement en :

- Menuiserie : où les planches ayant été accordées par le Ministère ne sont pas valorisées par le Centre. Elles sont encore empilées dans le stock.

- Maçonnerie : où les jeunes doivent acquérir une formation de base qui est à même de permettre aux jeunes lauréats de se caser sur le marché du travail en milieu rural.
- Elevage : Les poules qui ont été mises à la disposition du Centre n'ont donné ni la production, ni la reproduction.
- Vulgarisation : Les jeunes doivent être intégrés dans des groupements socio-économiques.

Vous avez, au sujet de cette politique de votre département en matière d'encadrement, souligné que les G.S.E. du chantier du Sud se sont vus octroyés du matériel de base aux termes du rapport rédigé par les agents du Ministère pendant l'année écoulée. C'est pour cette raison, avez-vous poursuivi, que la délégation du Ministère sera envoyée sur le terrain au cours de la semaine prochaine pour évaluer la viabilité de ces groupements socio-économiques.

S'agissant de la fusion des C.F.J. Ndago et Ngarulira, vous avez précisé que les activités de formation se concentreront uniquement au C.F.J. Ndago et que les bâtiments et le domaine de Ngaruliro seront consacrés aux activités de production que ce dernier poursuit même actuellement : C'est ainsi que le moulin va rester à Ngaruliro, et que les activités agricoles et celles de l'élevage devront s'étendre sur le domaine agricole de Ngaruliro.

Au cours des débats, l'actuel Directeur du C.F.J. Ngaruliro a sollicité que les seuls jeunes en 1ère année soient transférés à Ndago et que ceux de la 2ème année dont la fin de la formation était prévue au cours des prochains mois; formation qui devrait être sanctionnée par un certificat (selon les termes du Directeur du C.F.J. Ngaruliro) restent à Ngaruliro. Répondant à ce dernier, vous avez précisé que ce n'est pas le certificat qui compte mais plutôt la connaissance des techniques acquises par le jeune en matière de la capacité de produire quelque chose aux termes de la formation. Il faut, avez-vous enchaîné, que ces jeunes en question se soient préparés à s'intégrer dans les groupements socio-économiques grâce à votre concours dans le domaine de la vulgarisation.

Pour clôturer votre intervention au sujet de ces jeunes de Ngaruliro, vous avez promis au Directeur de ce Centre que ce dossier des G.S.E. sera finalisé par la délégation du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif au cours de la semaine prochaine.

En ouvrant enfin les débats, vous avez d'abord passé la parole au Sous-Préfet de la S/Préfecture Munini. Son intervention, outre les remerciements qu'il vous a adressés pour vous avoir donné la peine de répondre à son appel, comprend grosso modo 4 éléments

- 1°) Le matériel que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a accepté de mettre à la disposition des G.S.E. du chantier Sud n'a jamais été enregistré en totalité. Le véhicule ayant été envoyé à Kigali pour charger ce matériel est rentré avec uniquement 150 tôles et 15 arrosoirs alors que vous aviez accordé également des clous, des brouettes et une somme d'argent pour l'achat des animaux. Vous avez dit que cette question sera réexaminé sérieusement mais qu'en ce qui concerne les brouettes il y a eu une pénurie des pièces d'assemblage.
- 2°) L'envoi des topographes pour le bornage du domaine du Centre, sur demande du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.
- 3°) La demande de matériel sportif pour les équipes de football et de volleyball. Vous avez promis à cet effet 1 ballon de football, 1 ballon de volleyball et un filet (quoi que de fabrication plus ou moins artisanale).
- 4°) La nécessité d'envoyer du ciment et des tôles pour la réfection des vieux bâtiments appelés à abriter les activités de production après la fusion déjà évoquée. Vous avez promis qu'il y aura prochainement une commission pour évaluer les besoins en ce genre de matériel.

Après l'intervention du S/Préfet, le Directeur du C.F.J. Ndago a dressé la situation du Centre en matière de la formation.

Production - Vulgarisation.

- 1°) Formation : Le Centre héberge actuellement 70 jeunes dont 38 en 1ère année et 32 en 2ème année. Au départ l'effectif dépassait largement 70 jeunes mais il y a eu déperdition à la suite du retrait volontaire des jeunes. Les leçons dispensées portent sur l'agriculture, l'élevage, la menuiserie, la formation coopérative, le civisme et l'éducation sportive. Cette formation est assurée par 3 moniteurs dont 2 maçons et 1 menuisier.
- 2°) Production: Le Centre a pu déssouché 2 ha de terrain initialement colonisé par le boisement d'Eucalyptus. Il y a introduit du soja et la culture fourragère de Sétaria sur les fossés anti-érosifs. Par ailleurs il a boisé 4 ha en essence forestière de bois d'oeuvre et 2 ha en bois de chauffage sur une superficie totale de 6 ha récemment concédée par les autorités communales.

En élevage, la somme de 18.000 F que vous avez accordée au Centre n'est pas connue par l'actuel Directeur du Centre. Il n'y a que trois volailles et 11 lapins, ces derniers ayant souffert récemment de la sécheresse.

En menuiserie, une facture de 8.100 F est prête à être réglée par les clients du Centre. Les autres créances s'élèvent à 5.880 F ce qui porte l'avoir du Centre à une somme totale de 14.080 F.

Le Directeur du Centre déplore le manque de matériel technique pour faire avancer les travaux. C'est ainsi qu'il demande des rabots métalliques ainsi que du matériel pour l'assemblage des planches.

En maçonnerie : les jeunes doivent d'abord terminer la formation pour enchaîner avec la construction d'un bâtiment qui sera annexé au grand complexe du Centre.

En vulgarisation : Le Centre a formé 27 lauréats dont 11 se sont intégrés dans le G.S.E. de KAMANA. Ils poursuivent l'agriculture et la menuiserie. Le Centre leur a octroyé 10 planches au départ et ils ont pu acheter 2 rabots métalliques. Comme perspectives, le Centre compte mettre en place 200 plants de caféiers, accroître son effectif d'animaux domestiques jusqu'à 10 volailles et 1 chèvre en plus de ses lapins, augmenter la production en menuiserie; achever le bâtiment selon les dernières directives.

Pour le suivi, le Directeur du Centre ne peut mener à bien cette tâche faute de moyen de déplacement pour toucher les G.S.E.

L'Encadreur Sous-Régional a d'ailleurs abondé dans le sens du Directeur du Centre de Ndago pour souligner le handicap qui empêche de poursuivre l'évaluation de la viabilité des Groupements socio-économiques. Vous avez, répondant ainsi à sa question, précisé que seuls les Encadreurs régionaux respectivement de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif sont les seuls à bénéficier des moto en termes de crédit.

.../...

Au cas où quelqu'un de ceux-ci ne serait pas intéressé par ce type de crédit, l'Encadreur Sous-Régional de Munini peut éventuellement reprendre sa moto.

Pour terminer au rang des orateurs, le Directeur du Centre vous a demandé des précisions concernant l'équivoque qu'il est nécessaire de lever entre le Directeur du Centre et le Directeur du Chantier. Il y a, dit-il, chevauchement des attributions, faute de connaître les limites de chacun. Vous avez répondu que le Directeur du Centre est sous les ordres du Directeur du Chantier, ajoutant que pour le suivi, il faut n'importe quel agent du Centre.

A Butare c'est-à-dire au C.F.J. de Rwabuye, vous avez recommandé au Directeur du Centre de faire en sorte que les plages de marais non-exploitées soient vite enlevées au moyen d'un défrichage. Le Directeur du Centre vous a sollicité enfin du ciment et du matériel de menuiserie mises à part les planches. Vous avez accordé 4 feuilles à vitre pour le bâtiment en construction et quelques sacs de ciment (dont le nombre n'a pas été précisé cependant). De même vous avez promis d'accorder des hoes au Centre avant de rappeler au Directeur du Centre que le Ministère prévoit l'uniformisation des périodes des vacances pour tous les Centres de Formation des Jeunes.

RUSANGANWA Augustin

Chef de Division Production.-

